

Chers parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue à Vision Victoriaville-Maternelle. Notre maternelle deviendra pour votre enfant un deuxième milieu de vie. C'est ici que votre enfant passera la prochaine année scolaire.

Dans notre maternelle, nous apprenons à vivre tous ensemble, en harmonie.

Tout au long de son apprentissage à l'école, votre enfant vivra avec des adultes qui le respectent et qui désirent l'aider à réussir. Il vivra aussi avec d'autres enfants qu'il apprendra à connaître et à apprécier. Il sera aussi dans un environnement de qualité et sécuritaire. C'est pourquoi votre enfant apprendra à respecter trois grandes valeurs importantes au sein de notre maternelle :



**LE RESPECT
DE SOI**

**LE RESPECT
DES AUTRES**

**LE RESPECT
DE L'ENVIRONNEMENT**



Le code de vie de notre école tient compte du respect que nous devons tous et toutes développer et entretenir, **en collaboration avec vous les parents**, afin que notre expérience commune au sein de notre communauté de la maternelle soit enrichissante. Nous vous invitons à lire et à discuter de ces apprentissages du code de vie de notre maternelle avec votre enfant. Ces points seront aussi développés au cours de l'année scolaire par tout le personnel de l'école. Nous vous demandons de **compléter la feuille d'engagement** qui se trouve à la fin et de **retourner le document à l'école de votre enfant dès le prochain jour de classe.**

Bonne année scolaire !
Le personnel et la direction de la maternelle

Tout au long de l'année, nous lui apprendrons et l'aiderons à respecter ces grandes valeurs, ce qui lui permettra de vivre dans un climat serein où nous pourrons lui donner le goût d'apprendre et où il pourra s'épanouir.

RÈGLES DE VIE

Vision Victoriaville-Maternelle

LE RESPECT DE SOI

1. L'enfant se présente de façon soignée et convenable pour venir à l'école.
2. L'enfant évite de blasphémer ou d'utiliser un langage obscène et/ou vulgaire.
3. L'enfant mange proprement et calmement tout en demeurant assis(e) à sa place.
4. L'enfant n'apporte aucun objet personnel ou jouet de la maison pour les autres ou pour lui-même à moins d'une permission spéciale. Pour la cour d'école, les jouets permis seront annoncés sur notre babillard, selon la saison.
5. L'enfant laisse les friandises à la maison.



LE RESPECT DES AUTRES

1. L'enfant s'abstient de toutes formes de confrontations et de répliques inappropriées, de paroles blessantes, de menaces verbales ou physiques avec les intervenants ou les autres enfants.
2. L'enfant évite d'interrompre les conversations des adultes ou des élèves.
3. L'enfant vouvoie le personnel de l'école et utilise Mr. ou Miss, selon le cas, pour aborder les adultes de l'école.
4. L'enfant apprendra à respecter les autres en étant calme et poli et en ayant un comportement pacifique.
5. L'enfant évite toutes les formes de violence verbale telles que le harcèlement, l'intimidation, les moqueries et les commentaires racistes.
6. L'enfant se déplace calmement et en silence dans l'école en tout temps, avec autorisation.
7. À la cour de récréation, l'enfant respecte et suit les règles spécifiques des intervenants en tout temps.
8. L'enfant adopte un comportement sécuritaire en toutes circonstances.
9. L'enfant évite les batailles, les bousculades ou toutes formes d'activités pouvant dégénérer en bataille et évite les jeux violents.
10. L'enfant s'abstient de prendre ou d'emprunter le matériel qui ne lui appartient pas sans la permission.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'enfant apprendra à respecter son école en prenant soin du matériel qui est mis à sa disposition et en la gardant propre.
2. L'enfant évite d'endommager volontairement la propriété des autres et celle de l'école.
3. L'enfant évite de faire des bruits inutiles et dérangeants pour mon environnement.



Lorsque je choisis de respecter les règles de vie et de bien utiliser mes savoirs, alors...

- ★ C'est agréable et je me sens bien au sein de ma maternelle.
- ★ Je développe mes talents et ma personnalité.
- ★ Je suis félicité(e) pour mon travail et ma bonne conduite.
- ★ Mes efforts sont reconnus.
- ★ Je suis fier(e) de moi.
- ★ Des privilèges me sont accordés.

Lorsque votre enfant choisit de ne pas respecter les règles de vie, alors une ou plusieurs de ces conséquences pourrait(ent) être utilisée(s).



CONSÉQUENCES et ENGAGEMENT

1. L'ENFANT REÇOIT UN AVERTISSEMENT

Le personnel de l'école invite l'enfant à modifier son comportement au besoin.

2. RÉOLUTION DU PROBLÈME

Le personnel invitera l'enfant à faire une réflexion et l'aidera à trouver des solutions et des gestes de réparation constructifs. Il lui proposera de plus une conséquence à cause du manquement au code de vie. Voici quelques conséquences qui pourraient être utilisées selon la gravité de l'évènement :

- ★ L'enfant posera un geste réparateur.
- ★ L'enfant pourra être retiré de l'activité et/ou du groupe.
- ★ L'enfant sera privé d'une partie ou de toute la récréation.
- ★ L'enfant pourra être privé des heures du service de garde et demeurer avec son enseignant/enseignante ou intervenant(e).
- ★ L'enfant devra aviser et expliquer à ses parents son attitude.
- ★ L'enfant devra remplacer ou rembourser le matériel endommagé.

L'enseignant/enseignante ou l'intervenant(e) avisera les parents du problème de l'enfant par une note écrite dans l'agenda de l'enfant. L'enfant, avec l'aide des parents, trouvera des solutions et des gestes de réparation constructifs qui seront appliqués dès son retour à l'école. L'agenda devra être signé par les parents.

3. APPEL AUX PARENTS

Si le problème persiste, l'enseignant/enseignante devra faire un appel téléphonique aux parents pour tenter de trouver ensemble une solution. La conséquence sera déterminée et mise en place suite à l'entretien avec le parent.

4. RENCONTRE AVEC LES PARENTS

S'il n'y a pas d'amélioration, l'enseignant/enseignante demandera une rencontre avec les parents. En collaboration avec les parents, les besoins prioritaires seront alors ciblés ainsi que les *mesures d'aide pour y parvenir. Une fois cette période de temps échu, la direction rencontrera les parents afin de s'assurer du succès de l'intervention ou encore afin d'entreprendre une nouvelle mesure d'aide. S'il n'y a pas d'amélioration suite à cette rencontre ou si le but n'est pas atteint après le laps de temps prédéterminé, l'enfant sera suspendu de la maternelle pour une période déterminée par la direction.

*Référence : Parents-ressources, psychologue, spécialistes, etc.

5. RENCONTRE DES PARENTS AVEC L'ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE ET LA DIRECTION

Si le comportement et l'attitude de l'enfant ne s'améliorent pas et si les mesures précédentes ne donnent pas de résultat, il faudra organiser une nouvelle rencontre avec les parents, l'enseignant/enseignante, la direction et l'enfant. En collaboration avec les parents et l'enfant, les besoins prioritaires seront alors ciblés à nouveau ainsi que les mesures définitives pour y parvenir seront mises en place. Suite à la rencontre avec les parents, un contrat sera signé entre les trois (3) parties : la direction, l'enseignant/enseignante et les parents. Une expulsion définitive de la maternelle pourrait être envisagée si le comportement persiste après la mise en place de plusieurs mesures d'aide.

ENGAGEMENT

J'ai lu et j'ai échangé avec mon enfant sur le code de vie de l'École Vision Victoriaville-Maternelle, j'appuie l'école dans cette démarche et je m'engage à ce que mon enfant respecte toutes les règles qui y sont mentionnées.

Nom de l'élève : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

S.V.P., signer et retourner le document à l'école de votre enfant dès le prochain jour de classe. Merci !

